




BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99 Site internet : http://www.irceline.be	VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ 
	
	

Bulletin d'information du mercredi 21 juin 2017 à 10h00

Ozone:

- **Hier mardi 20 juin** : dépassement du seuil européen d'information en 24 points de mesure dans les trois Régions.
- **Aujourd'hui mercredi 21 juin** : concentrations d'ozone élevées et risque très élevé de dépassement du seuil européen d'information sur l'ensemble du pays.
- **Demain jeudi 22 juin** : concentrations d'ozone élevées et risque de dépassement du seuil d'information aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi.
- **Après-demain vendredi 22 juin** : amélioration sensible de la qualité de l'air, on ne prévoit plus de dépassement du seuil européen d'information.

OBSERVATIONS

Hier mardi 20 juin

Hier mardi 20 juin, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois Régions. Le seuil européen d'information de 180 µg/m³ a été dépassé en 24 points de mesure dans les trois Régions. 180 µg/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

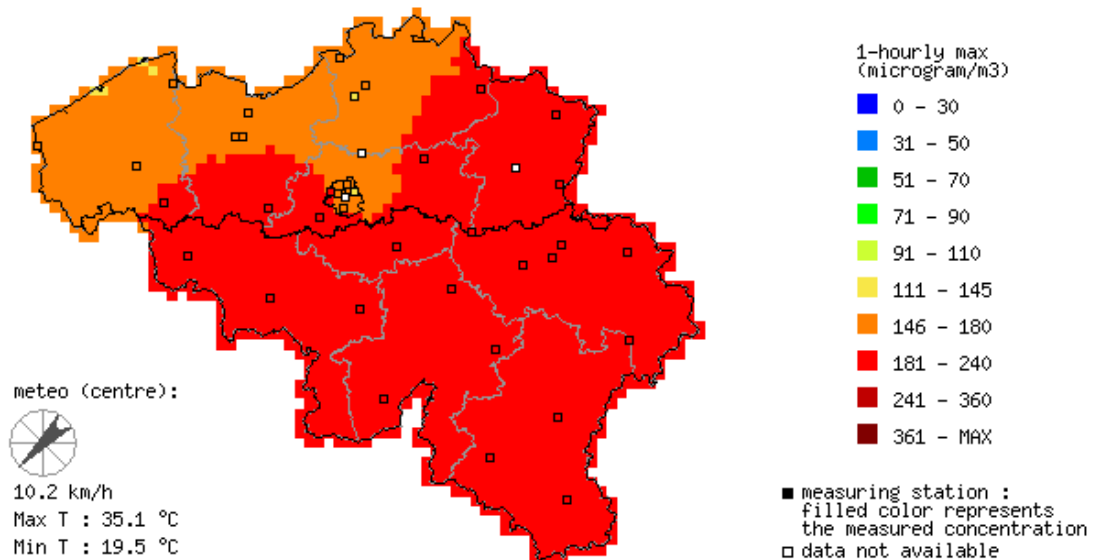
Des dépassements du seuil d'information européen ont été mesurés dans les stations suivantes :

Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m ³)	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m ³)
41B011	Berchem-Sainte-Agathe	15h00 - 18h00	190 µg/m ³ à 17h00	175 µg/m ³ à 20h00
42N016	Dessel	15h00 - 17h00	191 µg/m ³ à 16h00	170 µg/m ³ à 20h00
42N027	Bree	14h00 - 17h00	193 µg/m ³ à 16h00	172 µg/m ³ à 20h00
42N035	Aarschot	13h00 - 19h00	204 µg/m ³ à 17h00	188 µg/m ³ à 20h00
42N040	Sint-Pieters-Leeuw	13h00 - 20h00	209 µg/m ³ à 18h00	194 µg/m ³ à 20h00
42N046	Gellik	13h00 - 19h00	189 µg/m ³ à 14h00	182 µg/m ³ à 20h00
42N054	Walshoutem	12h00 - 19h00	202 µg/m ³ à 14h00	193 µg/m ³ à 20h00
43N060	Havannes	16h00 - 19h00	187 µg/m ³ à 18h00	170 µg/m ³ à 21h00
43N063	Corroy-Le-Grand	13h00 - 18h00 19h00 - 20h00	189 µg/m ³ à 15h00	183 µg/m ³ à 20h00

43N066	Eupen	12h00 - 19h00	218 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 17h00	199 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00
43N070	Mons	13h00 - 20h00	211 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 17h00	199 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 19h00
43N073	Vezein	12h00 - 20h00	204 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 14h00	195 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00
43N085	Vielsalm	14h00 - 20h00	214 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 17h00	195 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 21h00
43N093	Sinsin	14h00 - 21h00	220 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 16h00	207 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 21h00
43N100	Dourbes	13h00 - 22h00	217 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 18h00	201 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 22h00
43N113	Saint-Ode	18h00 - 22h00	212 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 19h00	190 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 24h00
43N121	Offagne	17h00 - 22h00	229 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 19h00	199 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 23h00
43N132	Habay-La-Neuve	19h00 - 23h00	208 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00	178 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 24h00
43R221	Herstal	13h00 - 18h00 19h00 - 20h00	209 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 16h00	196 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00
43R222	Liège (ISSeP)	13h00 - 20h00	205 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 16h00	192 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 21h00
43R240	Engis	13h00 - 21h00	212 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 16h00	201 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 21h00
44N051	Idegem	13h00 - 19h00	220 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 17h00	195 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00
44N052	Zwevegem	14h00 - 18h00	198 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 16h00	179 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00
45R502	Lodelinsart	12h00 - 15h00 17h00 - 20h00	187 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 18h00	183 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 20h00

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint en Flandre 220 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Idegem), en Wallonie 229 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Offagne) et à Bruxelles 190 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (Berchem-Sainte-Agathe). Environ 60% de la population belge a été potentiellement exposée à des concentrations d'ozone plus élevées que le seuil d'information européen de 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Tuesday 20/06/2017



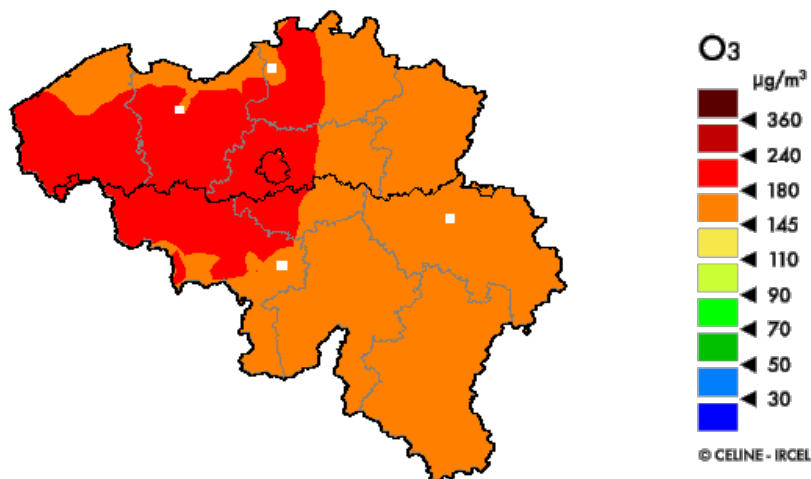
Concentration horaires maximales pour le mardi 20 juin 2017

PREVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui mercredi 21 juin

Il fera à nouveau très chaud en ensoleillé (seulement quelques nuages d'altitude) aujourd'hui mercredi avec des températures qui pourront atteindre 32°C à 33 °C dans le centre du pays et en Campine. Le vent sera faible à modéré et de secteur est. On prévoit des concentrations d'ozone élevées et des **dépassements du seuil européen d'information de 180 µg/m³ sur l'ensemble du pays.**

- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 155 et 190 µg/m³**
- **Seuil européen d'information de 180 µg/m³ : risque élevé de dépassement, surtout dans le centre et l'ouest du pays.**



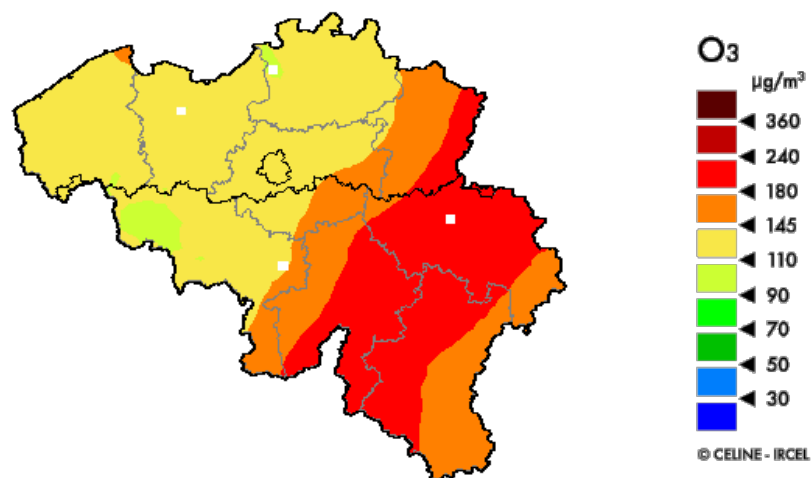
Concentrations horaires maximales prévues pour le mercredi 21 juin 2017

Demain jeudi 22 juin

Demain jeudi, la température restera très élevée et pourra atteindre 35 °C. Il fera ensoleillé en première partie de journée, mais dans l'après-midi le risque d'averse orageuse augmentera et la température diminuera. Le vent sera sensiblement plus élevé.

Les concentrations d'ozone seront à nouveau élevées et **on prévoit des dépassements du seuil européen d'information aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi.**

- **Concentrations maximales horaires prévues : entre 120 et 200 µg/m³**
- **Seuil européen d'information de 180 µg/m³ : risque élevé de dépassement, surtout dans l'est du pays.**



Concentrations horaires maximales prévues pour le jeudi 22 juin 2017

Après-demain vendredi 23 juin

Après-demain vendredi, il fera moins chaud. La nébulosité sera plus abondante et le vent sera modéré de secteur ouest à sud-ouest. La qualité de l'air s'améliorera sensiblement et les concentrations d'ozone retrouveront des niveaux normaux pour la saison. On ne prévoit plus de dépassement du seuil européen d'information.

Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus basses que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires ^{1(**)}
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

¹ (**)*La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.*

MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html).

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
 - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <http://www.vmm.be>
 - Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <http://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
 - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

En Région bruxelloise : *Bruxelles Environnement (IBGE)*

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<http://www.bruxellesenvironnement.be>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

En Région wallonne : *Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)* – Internet : <http://www.awac.be>

CONTACTS PRESSE

En Région flamande :

- VMM : Mevrouw Katrien Smet (woordvoerdster) – tél. : 053/726.573 – GSM : 0473/99.28.70
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: de heer Joris Moonens (porte-parole) - GSM: 0490/65.46.40

En Région bruxelloise :

- Cabinet de la Ministre C. Fremault : Mme Kathrine Jacobs – tél. : 0474/62.40.43
- Bruxelles Environnement : Mme Julie Hairson – tél. : 02 / 775.79.29

En Région wallonne :

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

CELINE :

- FR : M. Philippe Maetz – tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
M. Thierry de Vos – tél. : 02/227.57.04 ou 02/227.57.02 – GSM : 0499/54.28.85
- NL: M. Frans Fierens – tél : 02/227.56.71 – GSM : 0494/62.91.40